

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2019-367

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-043-2019****Objet : ACQUISITION D'UN FOURGON POUR LE SERVICE PATRIMOINE**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant la nécessité de renouveler le fourgon du service Patrimoine ;

Le service Patrimoine de la CCAC a besoin de remplacer son fourgon Renault Master (283 860 km), immatriculé EK-409-AN, par un véhicule d'occasion de même capacité, avec un kilométrage inférieur à 75 000 km et pour un budget inférieur à 20 000 € TTC.

Au terme d'une recherche active sollicitant plusieurs devis auprès de concessionnaires locaux, le choix s'est arrêté sur le véhicule suivant :

Marque : FORD

Modèle : Transit fourgon, 130 cv, L3H3, trend business

Km : 60 500

Equipements : GPS, climatisation, habillage bois, attelage...

Garantie : 12 mois

Prix TTC : 17 693.76 €

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : d'acheter le véhicule ci-dessus, à la société SARL Bellandi automobiles, pour le prix de 17 693.76 € TTC

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

Article 3 : Précise que le véhicule remplacé deviendra le véhicule de service du mécanicien de la CCAC.

Fait à NERAC le, **10 JUL. 2019**Le Président,
Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire